CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E135303 **VALABLE JUSQU'AU** 30/09/2024

ÉDITÉ LE **27/09/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2004
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/02/2020
Capital : 66 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC THONON LES BAINS 453906307

Siret : **453 906 307 00013**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 840357
Assurance Responsabilité Travaux :
SWISSLIFE AB 011097571
Assurance Responsabilité Civile :
SWISSLIFE AB 011097582
Situation fiscale et sociale : A jour au 06/09/2023

Raison sociale : **FOLLIET CONSTRUCTION BOIS**

760 RTE DE SOUS LE PAS L'ENVERS
74360 ABONDANCE

Téléphone : 06 08 34 09 63 **Fax :**
Portable : 06 08 34 09 63

Site Internet : www.charpentes-folliet.com
E-mail : follietbois@gmail.com

Responsabilité légale :
FOLLIET PAUL PRÉSIDENT / GIRARD SOPPET MARIE-PIERRE DIRECTRICE GENERALE

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301 PROB	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	20/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE
01204 VALSERHONE

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.